

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 12 Présent : 11 Procuration : 1 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme SIBIL Christine <u>Date de convocation</u> : 14 juin 2024
<u>Réf :</u> 24101  <u>OBJET :</u> ACQUISITION PARCELLES AD N° 304/305/359 AU COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM	<u>Présents</u> : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Sonia ; M. BRAIZE Richard ; M. DUCHEMIN Vincent  <u>Absents ou excusés</u> : M. ROSSET André  <u>Procuration</u> : M. ROSSET André à MUFFAT Michel

Le Comité Catholique contre la Faim, représenté par Maître Yannick GARNIER à Thonon les Bains a contacté la mairie afin de nous proposer les parcelles provenant de la succession de Mr Jean TARDY. Dans ce cadre, Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur de ces trois parcelles, cadastrées section AD N° 304 pour 374m<sup>2</sup>, AD N° 305 pour 235m<sup>2</sup> et AD N° 359 pour 471m<sup>2</sup>, situées au lieu-dit Le Verney.

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zone « N » du PLUI-h, est fixé à : 1,00 €/M<sup>2</sup>.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à :

374m<sup>2</sup> X 1,00€ = 374,00€

235m<sup>2</sup> X 1,00€ = 235,00€

471m<sup>2</sup> X 1,00€ = 471,00€

soit un montant total de : **1.080,00€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

\* **ACCEPTE** l'acquisition par la commune des parcelles AD N° 304/305/359, pour une surface totale 1080m<sup>2</sup>.

\* **PREND ACTE** que le prix d'achat sera de 1080 m<sup>2</sup> X 1,00 € = **1.080,00 €**, les frais de notaire étant à la charge du vendeur.

\* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

Fait à Montriond le 27/06/2024

La secrétaire de séance

SIBIL Christine

Le Maire

Jean-Claude DENNÉ

